



Curtafond Infos

Site : www.curtafond-mairie.fr

Mairie

460 route du village

Tél : 04.74.30.41.82 Fax : 04.74.30.42.93

Email : secretariat@curtafond-mairie.fr

- Secrétariat ouvert le mardi de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 16h00 à 19h00

- Permanence du maire ou d'un adjoint : sur rendez-vous

L'édito du maire



Après le renouvellement de 2014, nous avons fait le choix d'une nouvelle communication écrite par la création de Curtafond Infos, à raison de deux numéros par an et ainsi, donner la priorité à une information plus concise par rapport au bulletin municipal créé en 1990. Parallèlement, le site www.curtafond-mairie.fr a été développé ; sa deuxième génération est en cours de réflexion, il sera remanié en profondeur d'ici la fin de l'année. L'importance de l'actualité nous conduit pour ce numéro, ainsi que pour le prochain, à modifier son contenu et son nombre de pages.

Au moment où j'écris cet édit, nous sommes à l'acte XVII d'un mouvement de contestation nationale (terme utilisé par les médias nationaux). Aussi loin que nos souvenirs puissent exister, en tout cas depuis le début de la Vème République, nous n'avons jamais connu une période aussi longue de dysfonctionnement majeur... Il aura fallu plus de dix-huit mois au gouvernement pour comprendre le rôle du maire en ce début du XXIème siècle. En effet, après avoir ignoré, critiqué et quelques fois encouragé le discrédit de la fonction, les propos tenus récemment par le président de la République laisse entrevoir qu'une nouvelle ère de confiance entre l'Etat et les maires, via l'association des maires de France, va s'ouvrir. Les maires ont toujours été aux côtés de l'Etat pour être acteurs des évolutions nécessaires de l'administration territoriale. Les pages de l'incompréhension et celles

d'une méthode incertaine semblent s'éloigner.

Les maires y sont disposés, le maire que je suis y est disposé car nos responsabilités sont immenses et collectives. Les différentes lois et textes de décentralisation doivent être actualisés afin de permettre la prise en compte de la différenciation territoriale, la prise en compte des réalités locales, des aspirations des élus et des innovations qui peuvent se faire jour.

La commune a un avenir au service des français, le maire a le sens des responsabilités et le respect des institutions, le maire n'est pas un représentant des corps intermédiaires (langage à la mode), il est élu au suffrage universel, il est acteur de son territoire, il pense à l'amélioration du quotidien de ses administrés.

En conclusion de ce premier paragraphe, je reprends volontiers les propos d'Erik ORSENNA, écrivain, membre de l'Académie française, tenus au cours de la séance de clôture du 101^{ème} congrès des maires de France :

L'édito du maire (suite)

« c'est vous que j'ai vu partout en première ligne, vous les maires et vos équipes. C'est vous qui tenez la maison France. Sans la générosité de votre implication qui est à la fois proche, générale, quotidienne, sans vous, je n'ose imaginer ce qui resterait de notre société... Vous êtes ceux et celles qui réparent mais réparer n'est pas suffisant, une commune n'est pas une infirmerie, ce doit d'abord être une pépinière... Vous l'êtes déjà mais devenez plus encore, des fabricants du possible... ».

Que serait notre territoire communal sans cet échelon de proximité :

- Le maire et les logements sociaux
- Le maire et l'urbanisme
- Le maire et l'eau potable
- Le maire et l'assainissement
- Le maire et les réseaux de communication
- Le maire et la coopération intercommunale
- Le maire et les scolaires
- Le maire et le sport, la culture
- Le maire et les réseaux d'énergie électrique
- Le maire et les dessertes de son territoire
- Le maire et les lois de finances
- Le maire et les normes
- Le maire et...

S'adapter et répondre aux changements sera un formidable défi pour les prochaines mandatures, mieux satisfaire les besoins des habitants qui malheureusement sont, pour certains, devenus plus consommateurs de services publics qu'acteurs. Je formule ici le vœu et j'appelle chacune et chacun d'entre vous à donner un peu de son temps à la vie municipale de notre commune. Les diverses réalisations, la modération fiscale montrent qu'avec de la prévision à moyen et long terme et la longévité des équipes municipales, il est possible d'agir pour son territoire et ses concitoyens.

Ce numéro de Curtafond Infos laisse une large place au budget 2019 et à l'espace multifonctions. Ce projet initié par l'ensemble de l'équipe municipale est issu d'une réflexion qui aura duré près de trois années. Nous sommes partis du constat que notre salle des fêtes actuelle, construite en 1973 (une des toutes premières du secteur), ne pouvait plus remplir son rôle à très court terme. Compte tenu que les emprunts contractés pour les précédentes réalisations sont arrivés à leur terme, nous avons jugé opportun d'engager cette construction qui servira en priorité à la population locale. Le choix d'une surface de 250 m² modulable pour l'accueil du restaurant scolaire et de son emplacement au cœur du village montre que c'est un équipement de proximité, un équipement qui répond d'abord aux besoins locaux. L'équipe municipale formule le souhait que dès à présent, des groupes de réflexion se mettent en place pour étudier les conditions de relance du mouvement associatif à vocations sportives, culturelles, festives...

Dans un an, une page va se tourner pour la collectivité et pour moi ; d'autres s'ouvriront. Je resterai toujours attentif à la chose publique. J'aurai l'occasion ultérieurement de m'adresser à vous mais sachez d'ores et déjà que mon souhait le plus cher est qu'une nouvelle équipe composée bien sûr d'élu(e)s sortants mais aussi de nouveaux élus, réfléchissent dès à présent à s'engager dans la continuité pour l'intérêt de l'ensemble de nos concitoyennes et concitoyens.

Ecouter, Comprendre, Agir au service de tous en ayant à l'esprit l'intérêt public, c'est ce que j'ai toujours mis en œuvre au cours de ces années de responsabilités.

Tous les élus vous le diront : le mandat le plus passionnant, le plus attachant, c'est celui de maire. Il est vrai qu'un maire n'a guère le temps de s'ennuyer. Un maire, si le temps lui est donné, voit sortir de terre les projets qu'il a lancés avec son équipe. Je citerai, en conclusion de cet édito, cette phrase de Montesquieu : « Pour faire de grandes choses, il ne faut pas être un si grand génie, il ne faut pas être au-dessus des hommes, il faut être avec eux ».

Gérard GALLET.

L'Espace Multifonctions

Comme annoncé dans le précédent Curtafond Infos, la partie administrative du dossier de l'espace multifonctions est en cours d'achèvement. La commission départementale d'accessibilité a rendu un avis favorable le 13 décembre 2018, la commission sécurité a émis un avis favorable le 18 décembre sous réserve de quelques remarques à prendre en compte. Le permis de construire, compte tenu de ces éléments, a été signé le 21 janvier. L'appel d'offres pour l'attribution des différents lots a été lancé le 31 janvier avec un délai de réponse par les entreprises fixé au 26 février. Deux critères ont été retenus pour classer les offres des candidats : un critère prix qui entre pour 40 % dans la note finale et un critère technique pour 60 %. Ce dernier comporte cinq sous-critères.

Après analyse par l'équipe de l'architecte des 62 offres reçues, le Conseil Municipal au cours de sa séance du 2 avril dernier, a étudié le rapport d'analyse et décidé d'attribuer les différents lots aux entreprises suivantes (montants HT) :

- Terrassement - VRD - Espaces Verts : entreprise FONTENAT de Bourg en Bresse pour 137 335 €
- Maçonnerie - Gros œuvre : entreprise GUERRIER de Bourg en Bresse pour 202 806 €
- Charpente - couverture - zinguerie : entreprise TISSOT de Saint Julien sur Reyssouze pour 53 378 €
- Etanchéité : entreprise DAZY de Replonges pour 53 528 €
- Menuiseries extérieures aluminium : entreprise MTM de Buellas pour 94 704 €
- Revêtements de façade : entreprise CETIF de Chalamont pour 13 462 €
- Isolation - plâtrerie - peinture - plafonds : entreprise PONCIN de Foissiat pour 71 904 €
- Menuiseries intérieures bois : entreprise BEAL de Montrevel en Bresse pour 110 014 €
- Carrelage - faïence : entreprise JACQUET de Curtafond pour 51 358 €
- Plomberie - sanitaire - chauffage - ventilation : entreprise JUILLARD de Bourg en Bresse pour 126 024 €
- Electricité - courants faibles : entreprise NEVEU de Bourg en Bresse pour 52 202 €

soit un montant de travaux de 966 715 €, auquel il faut ajouter l'équipement de la cuisine pour 27 000 € ainsi que les honoraires du maître d'œuvre et de son équipe technique, des différents bureaux de contrôle et de suivi de sécurité de chantier pour la somme de 117 000 €.

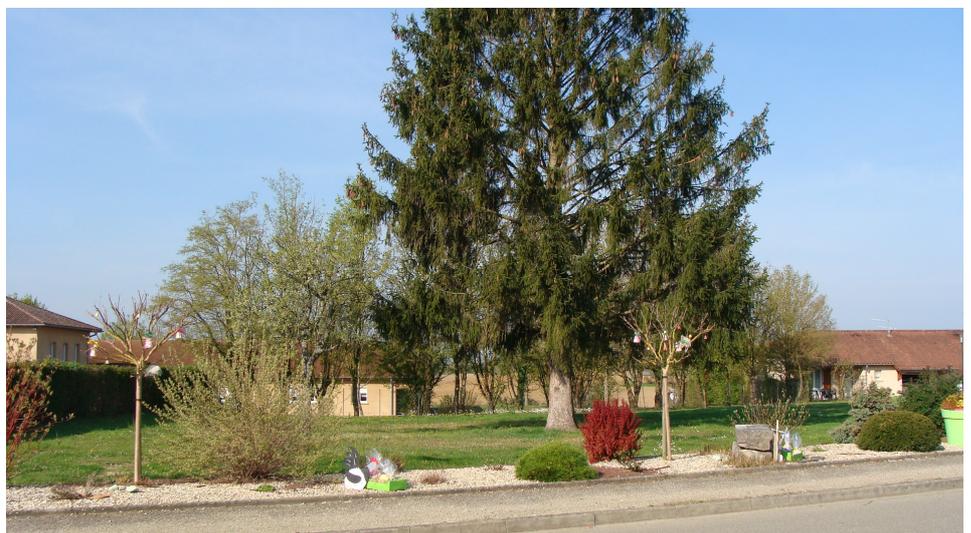
Le concours d'architecte avait été lancé avec un préau en option pour un coût des travaux de 800 000 €. Au fil de la réflexion, il s'est avéré que pour des raisons techniques et esthétiques, le préau devait être intégré à la construction et sa largeur accrue de 1,3 mètre. L'augmentation des surfaces vitrées de la façade Sud et diverses modifications intérieures ont conduit à évaluer le projet, dans sa phase étude, à une estimation des travaux à hauteur de 1 035 000 €.

Le financement a été affiné ces derniers mois et il continuera à l'être au fil de l'avancement du dossier. Les demandes de subventions ont été déposées auprès de la Région pour 100 000 €, auprès du Conseil Départemental pour 150 000 € et de l'Etat au titre de la DETR pour 300 000 € (en cours de négociation). Une réservation de prêt de 400 000 € a été effectuée sur une durée de 20 ans, au taux de 1,55 % soit une échéance annuelle de 23 802 €.

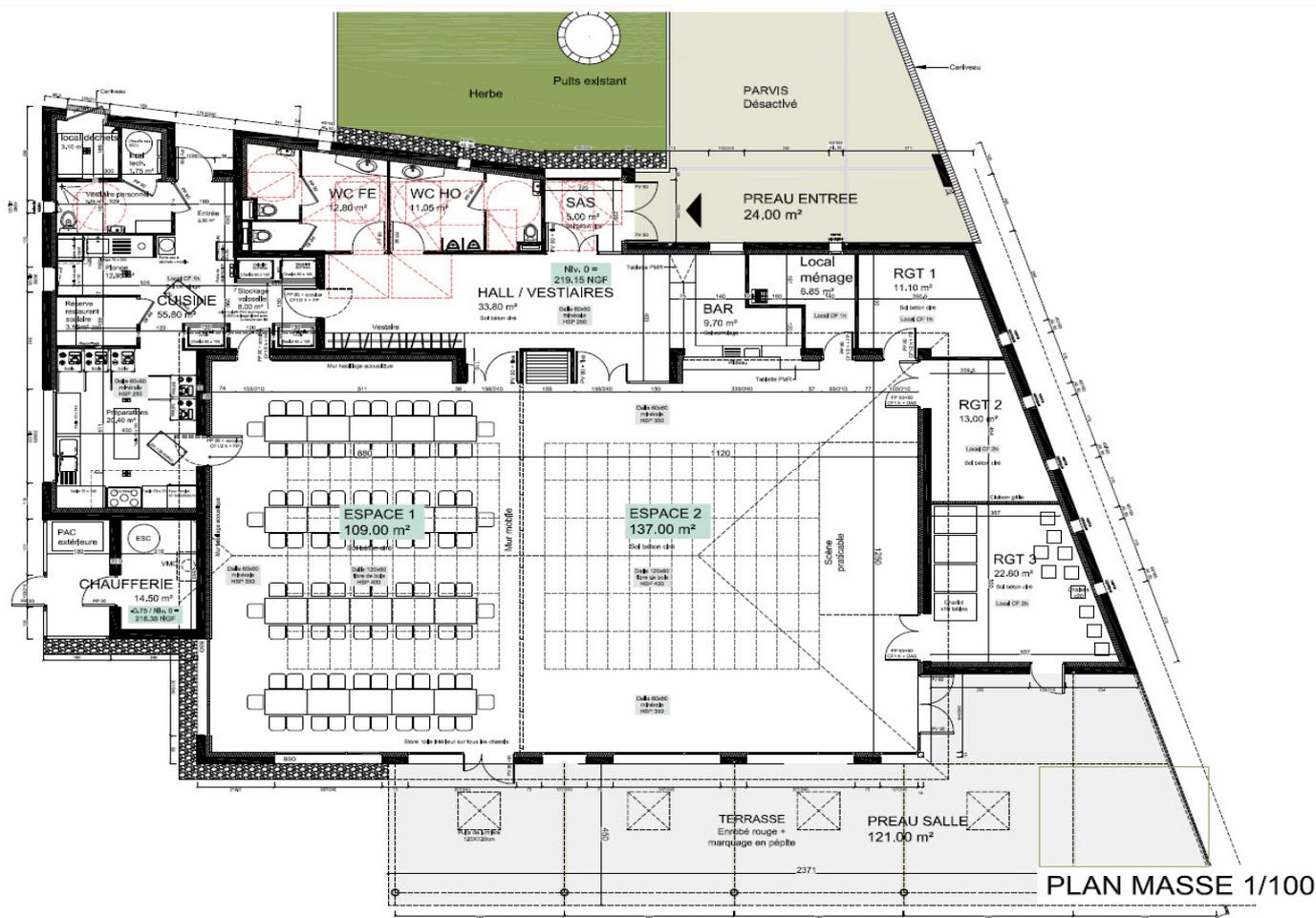
Il convient de préciser qu'au cours des quinze dernières années, l'annuité moyenne annuelle (capital + intérêts) s'élevait à 45 000 €. Il ne reste aujourd'hui que l'emprunt ayant servi à financer les travaux de réfection du toit de l'église, pour une durée de 7 ans et une annuité de 7 500 €.

Le financement de l'espace multifonctions est prévu en 3 tiers : 400 000 € sur l'excédent dégagé sur 4 années (2018 à 2021), 400 000 € d'emprunt et 400 000 € de subventions, soit une dépense totale de 1 200 000 € matériel et mobilier compris.

Le premier coup de pioche est prévu début mai pour une réception des travaux à l'été 2020.



L'Espace Multifonctions (suite)



Travaux de voirie

Tous les ans de nombreux travaux sont entrepris tant au cœur du village que sur la voirie afin de maintenir nos routes communales en bon état.

L'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse, et avant elle la Communauté de Communes de Montrevel, alloue à la commune une dotation annuelle de 48 630 € pour ces types de travaux. La commune complète cette somme en fonction des besoins.

De 2014 à 2019, c'est ainsi près de 430 000 € qui ont été investis.

Tous les ans des travaux divers d'entretien sont effectués sur la voirie comme par exemple le rebouchage des nids de poule ou le busage de fossés. Des travaux plus importants comme des renforcements, des enduits monocouches, des élargissements ou des déblayages d'enrobé sont également réalisés en fonction des nécessités.

Sur cette période, l'aménagement du cœur du village s'est poursuivi avec l'enrobé de la place

de la salle des fêtes, l'aménagement de l'accessibilité du cimetière et des toilettes publiques ou l'aménagement du parvis de

l'Eglise. L'aménagement des abords du stade de foot a également été réalisé.

Il ne faut pas oublier non plus la pose de la signalétique suite à la dénomination des voies.

Pour 2019, outre les entretiens divers, sont prévus le déblayage d'enrobé chemin de Servignat, l'enduit monocouche chemin des Fourches et le déblayage avec l'enduit monocouche et l'aménagement de courbe chemin de Riattez.



Le budget général 2019

FONCTIONNEMENT

1—DEPENSES



Charges à caractère général	107 700,00
Charges de personnel et frais assimilés	85 000,00
Atténuation de produits	0,00
Autres charges de gestion courante (dont écoles 51 620 €)	91 900,00
Charges financières	1 724,35
Dépenses imprévues	17 510,73
Virement à la section d'investissement	188 707,65
Opération de transfert entre les sections	0,00
Charges exceptionnelles	0,00

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 492 542,73

2—RECETTES

Produits des services	11 300,00
Impôts et taxes	272 000,00
Dotations et participations	76 580,00
Autres produits de gestion courante	31 500,00
Produits exceptionnels	2 000,00
Opération de transfert entre les sections	0,00
Excédent antérieur reporté	99 162,73

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 492 542,73

INVESTISSEMENT

1—DEPENSES

Immobilisations incorporelles dont	
• Frais réalisation doc d'urbanisme et numérisation cadastre	4 388,00
• Frais d'étude	0,00
Immobilisations corporelles dont	
• Autres agencements et aménagements de terrain	3 000,00
• Plantation d'arbres et d'arbustes	4 000,00
• Bâtiment scolaire	17 700,00
• Equipement cimetiére	3 000,00
• Immeubles de rapport	5 000,00
• Autres réseaux	11 500,00
• Matériel roulant incendie et défense civile	3 000,00
• Autre matériel et outillage d'incendie et défense civile	3 000,00
• Autres installations, matériel et outillage technique	2 000,00
• Matériel de bureau et matériel informatique	1 000,00
• Autres immobilisations incorporelles	600,00
• Eglise	21 950,00
• Espace multifonctions	1 060 000,00
• Achat et vente de terrains	32 571,80
Emprunts et dettes	15 308,37
Opération de transfert entre section	0,00
Solde exécution de la section d'investissement reporté	45 322,34

TOTAL DEPENSES D' INVESTISSEMENT 1 233 340,51

2—RECETTES

Subvention d'investissement	460 500,00
Emprunts et dettes assimilées	400 000,00
Dotations fonds divers et réserves	47 000,00
Excédent de fonctionnement capitalisé	137 132,86
Autres immobilisations financières	0,00
Virement de la section de fonctionnement	188 707,65
Opération de transfert entre section	0,00

TOTAL RECETTES D' INVESTISSEMENT 1 233 340,51

ETAT DE LA DETTE

Organisme	Dettes à l'origine	Dettes au 31/12/2018	Taux actuel
CFF (Logement locatif)	125 008,19	8 461,96	0,45 %
CACE (Eglise)	<u>85 000,00</u>	<u>71 486,36</u>	0,96 %
	210 008,19	79 948,32	

Etat Civil 2018/2019

Naissances : 5

Marius BUELLET, fils de Ludovic et de Agathe BEREZYIAT, le 10 octobre



Chloé Marie NIEL, fille de Vincent et de Marie-Laure CARPENTIER, le 29 octobre

Giulian DI GIOIA, fils de Anthony et de Alexia DRESIN, le 11 janvier

Lola FAVRE, fille de Julien et de Bérangère MOISSON, le 18 janvier

Hajar R'HOUNI, fille de Ismaïl et de Amina FRIFRA, le 7 avril

Décès : 1

René JACQUET, le 23 avril 2019 (96 ans)

Décès au Hôme de Cortefredone : 1

Yvette Palmyre Georgette FRANCHET née ESSERTIER, le 20 avril 2019 (90 ans)

Le brûlage des végétaux

Le brûlage, à l'air libre ou en incinérateur individuel, des déchets verts (tontes de pelouses, tailles de haies et d'arbustes, entretien de massifs floraux, feuilles mortes...), quelle que soit leur teneur en humidité, est interdit. Ces végétaux doivent être acheminés en déchetterie.



Le bruit (arrêté préfectoral du 12 septembre 2008)



Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



2019

Manifestations

- 27/04/2019 Vente de plants de fleurs et de légumes du sou des écoles à Curtafond
- 01/05/2019 Safari truite des donneurs de sang à Polliat
- 05/05/2019 Vide grenier du Sou des Ecoles à Confrançon
- 29/05/2019 Don du sang à Polliat de 15h30 à 19h
- 30/05/2019 Tournoi inter-communes du Football Club à Curtafond
- 15/06/2019 Assemblée générale du Football Club au stade à Curtafond
- 28/06/2019 Spectacle de fin d'année des enfants à Curtafond
- 05/07/2019 Remise de cadeaux aux CM2 à Curtafond
- 17/08/2019 Vente de tartes cuites au feu de bois de l'Amicale des Sapeurs Pompiers à Curtafond
- 23/08/2019 Assemblée générale de la Société de Chasse à Curtafond
- 28/08/2019 Don du sang à Polliat de 15h30 à 19h
- 06/09/2019 Tournoi vétérans du Football Club à Curtafond

- 27/09/2019 Assemblée générale du Sou des Ecoles et du Restaurant scolaire à Confrançon
- 02/10/2019 Assemblée générale du club des retraités
- 26/10/2019 Tournoi jeunes U9-U11 du Football Club à Curtafond
- 27/10/2019 Tournoi jeunes U7 du Football Club à Curtafond
- 11/11/2019 Défilé
- 17/11/2019 Banquet de la Société de Chasse à Curtafond
- 23/11/2019 Repas moules-frites du Football Club à St Didier d'Aussiat
- 27/11/2019 Don du sang à Polliat de 15h30 à 19h
- 30/11/2019 Loto de Noël du sou des écoles à Confrançon
- 06/12/2019 Marché de Noël du sou des écoles à Curtafond
- 07/12/2019 Run & Bike de l'Amicale des Sapeurs Pompiers à Curtafond
- 14/12/2019 Vente de boudin par la Société de Chasse à Curtafond et à St Martin le Châtel